

Trop compliqué

Le réformisme dérange.

Qui s'en réclame s'expose à un double risque: celui de la routine, l'insertion dans la réalité aboutissant à l'enlèvement, celui de l'échec par erreur d'appréciation, manque de sérieux, entêtement des faits.

Conservateurs et «révolutionnaires» (avec guillemets) le honnissent. Efficace, il prouverait, pas à pas, le mouvement.

Aujourd'hui, pourtant, il ne fait plus les gros titres des affrontements idéologiques. La gauche extrême a cessé de débusquer les traîtres à la cause du peuple. Et les immobilistes, faute de cibles, ne tirent plus sur tout ce qui bouge. Si le réformisme n'est plus dénoncé, il y a en revanche plus que jamais accord pour le rendre inopérant.

Deux exemples.

Le statut du sol est, à la veille de la votation sur l'initiative Ville-Campagne, sujet d'actualité. Or cet immense débat a lieu sans que nous ayons à disposition des statistiques sur la propriété foncière. Quoique toute vente se fasse par l'intermédiaire d'un «officier public», le notaire, et qu'elle aboutisse à une inscription au Registre foncier, ne sont connus en Suisse ni le prix des transactions, ni la répartition de la propriété foncière. Ce ne serait certes pas une surcharge bureaucratique que de réunir ces données et les publier. Mais elles sont la base indispensable d'une action réformatrice. D'où les résistances. Trop

compliqué, décrète-t-on, et aucune volonté politique n'est là pour les exiger.

Autre exemple. La gestion des fonds du second pilier est un énorme enjeu économique. Plusieurs syndicalistes, et récemment l'ARPIP, se préoccupent de coordonner la politique des représentants des salariés et des employés. Mais qui sont-ils? Comment les atteindre?

A fin 1986, l'Office fédéral des assurances sociales avait reconnu 4000 institutions de prévoyance. On pourrait donc imaginer que le registre des administrateurs, y compris les délégués du personnel, est tenu à jour. Diable, il y va de la gestion de plus de 200 milliards. On pourrait croire que la liste de ces responsables peut être consultée à la manière dont on connaît le conseil d'administration de n'importe quelle SA, même anodine. Pourtant l'établissement du répertoire à l'échelle suisse des représentants des salariés est jugé une tâche impossible, ou tellement compliquée! Mais sans de telles données, comment engager une action réformatrice? D'où la fuite dans les idées qui n'ont pas besoin de s'encombrer de tout un matériel de documentation et de preuve.

Dans un petit groupe d'études, nous parlions donc deuxième pilier et AVS. Visiblement découragé par les complications du second pilier, un participant annonça le lancement prochain d'une initiative pour financer l'AVS. C'était une idée qu'avait mise en circulation Peter Tschopp et qui, ne coûtant rien à son auteur, avait été reprise par les médias qui aiment ce qui mousse. La proposition était de financer l'AVS par une taxe sur les pollueurs. A peine énoncée, j'essayais d'imaginer la portée concrète de l'«idée». Taxe sur l'énergie? sur le carburant? sur les déchets? Puis je me suis dit, très vite, que la réponse à ces questions «compliquées» n'était pas nécessaire pour rédiger une initiative populaire. Car la rédaction peut être aussi simple que l'idée: «La Confédération prélèvera sur tous les

(suite en page 2)

Logique patronale

(ag) Pour combattre les 40 heures, l'argumentation patronale souligne qu'en Suisse les coûts salariaux sont élevés. Mais, combattant l'initiative Ville-Campagne, les mêmes milieux oublient de dire que nous vivons sur le sol le plus cher du monde, et que c'est un des facteurs qui entraîne des coûts salariaux élevés.

Du bon travail

Il est devenu banal de dire que l'aménagement du territoire est en crise; il l'est depuis qu'il existe, puisqu'on n'a jamais voulu lui donner les moyens d'être efficace. Sur de grandes portions du territoire, le paysage fournit la démonstration que l'addition des intérêts particuliers ne suffit pas à former l'intérêt général. Et si l'aménagiste court d'un incendie à l'autre, c'est que la majorité politique qui nous gouverne n'a jamais clairement distingué entre l'exercice légitime du droit de propriété et ses abus.

C'est dans ce contexte qu'il convient de saluer la gageure que constitue la présentation, par une commission réunissant des groupes de pression divergents, voire franchement opposés, de propositions tout de même assez substantielles, de nature à améliorer sérieusement la situation.

Tout d'abord, l'idée de créer une zone intermédiaire. Celle-ci comprend l'espace dans lequel l'urbanisation future pourra avoir lieu. Cela ne veut pas dire

(suite de la page 1)

agents qui portent atteinte à l'environnement une taxe proportionnelle au degré de pollution qu'ils entraînent. Cette taxe servira au financement de l'AVS.»

Et voilà. C'est attrayant. Ça va dans le bon sens. Ça permet d'agir, c'est-à-dire de récolter des signatures. On s'est débarrassé des complications. Bien sûr, le moment venu, les opposants les énuméreront. Mais il suffira de dire qu'ils les découvrent ou les inventent parce qu'ils sont contre.

C'est ainsi que l'initiative populaire, qui devrait être une pièce maîtresse du réformisme, tend à servir d'alibi à l'action politique.

Les conservateurs jouent sur la non-transparence, la non-accessibilité des données essentielles, la non-lisibilité de la politique fédérale, ses lenteurs. La gauche, devant la difficulté et les blocages, est tentée de vivre d'effets d'annonce et d'initiatives populaires ou parlementaires généreuses qui permettent de faire l'économie du travail patient, tenace, souvent ingrat.

Le réformisme dérange.

AG

qu'elle devra se faire, mais que, si elle se fait, ce sera obligatoirement là. Tout n'est pas encore absolument clair dans la conception de cette zone, mais il semble bien que l'on tient là un instrument majeur à la fois de protection de l'aire nécessaire aux différentes fonctions de l'agriculture et de limitation des appétits spéculatifs sur le territoire. Notons également qu'une partie de cette zone devra être alimentée par la zone à bâtir surdimensionnée (ce qui est le cas dans deux communes sur trois à en croire l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire).

La commission prévoit de renforcer la protection de l'aire agricole, que les cantons devront garantir durablement en fonction des surfaces d'assolement et de cultures fourragères. La notion de protection des biotopes est pour sa part renforcée dans les objectifs de la loi.

D'autres propositions concernent la qualité du bâti, et prévoient que les cantons pourront fixer des dispositions quant à l'affectation des constructions et quant au taux de résidences secondaires. Le respect des normes de protection de l'environnement à l'intérieur des zones bâties est un élément fondamental de la réussite des efforts d'aménagement: il faut casser ce mécanisme qui fait fuir les habitants à l'extérieur, augmentant ainsi les mouvements pendulaires et rendant de la sorte de moins en moins vivables les quartiers traversés par un flot croissant de véhicules.

A l'avenir, seules seront admises des zones clairement définies soit comme constructibles — et délimitées d'après les critères de la zone à bâtir — soit comme non-constructibles. La zone intermédiaire sera située dans cette deuxième catégorie. Au surplus des zones hybrides, comme la zone valaisanne des mayens, ne seront plus possibles. Les droits de recours seront également élargis: l'administration fédérale,

les associations pourront contester un déclassement de zone, par exemple.

Quant aux constructions autorisées à titre dérogatoire hors zone à bâtir, la commission propose d'admettre la possibilité de transformer l'affectation de bâtiments en bon état, à condition qu'elle n'entraîne pas d'équipement nouveau (routes, égouts, etc), que les apparences extérieures ne soient pas modifiées et que la conservation du bâtiment soit dans l'intérêt de la protection du paysage.

Enfin, en conformité avec l'objectif fondamental de l'aménagement du territoire qui est l'usage ménager du bien non-renouvelable qu'est le sol, la commission tient à ce que les parties du territoire délimitées comme zone à bâtir puissent être effectivement bâties. Diverses propositions vont dans ce sens: équipement, remaniement, voire déclassement en zone intermédiaire en cas de refus de bâtir.

Début de parcours

Dans l'ensemble, les propositions de la commission constituent un progrès notable et répondent à l'analyse lucide faite par le Conseil fédéral dans son récent rapport sur l'état de l'aménagement du territoire (voir DP 914). C'est un bon point pour le président de la commission, le conseiller aux Etats radical zurichois (et professeur) Riccardo Jagmetti qui n'a pas ménagé sa peine pour en mettre les membres d'accord. Mais il ne faut pas se leurrer. Nous sommes au tout début d'un long parcours à travers le labyrinthe de nos institutions, et s'il vaut évidemment mieux partir avec de la substance plutôt qu'avec un bagage maigrelet, rien n'est dit quant à la suite des événements. Et soulignons avec force qu'il ne s'agit aucunement d'un contre-projet à l'initiative Ville-Campagne. D'abord en raison de la matière: la commission n'a traité qu'un petit aspect du champ couvert par l'initiative, et ensuite, précisément, parce qu'il ne s'agit pour l'instant que de propositions. Meilleur sera le score de l'initiative, plus grandes seront les chances du projet d'aboutir à des résultats concrets.

René Longet

(*réd.*) L'auteur, conseiller national, faisait partie de la commission d'experts qui a étudié cet objet.

Les socialistes à la recherche de leurs électeurs

(jd) La concurrence est rude sur le marché électoral: les formations politiques toujours plus nombreuses se disputent un électorat amaigri par l'abstentionnisme et dont la fidélité partisane faiblit. Le parti socialiste en sait quelque chose. Aux dernières élections fédérales il a perdu 20% de ses suffrages et même 30% dans certains grands cantons. Si entre 1947 et 1963 il constituait encore la principale force politique du pays avec 26 à 27% des voix, son influence n'a cessé de décroître depuis 1967 et aujourd'hui il ne représente plus que 18,3% de l'électorat. A ce rythme on peut prévoir que la barre des 10% sera atteinte en l'an 2000; le PSS ne sera plus alors qu'une coalition arc-en-ciel de mouvements alternatifs réduite à une opposition pure et dure mais sans grande influence politique.

Si l'ambition du PSS est de rester ou de redevenir un grand parti populaire, l'analyse de la situation effectuée jusqu'à présent est trop fragmentaire: il ne suffit pas de faire le dos rond en prétextant une baisse de forme ou un contexte défavorable, de se consoler en misant sur l'amélioration de la qualité d'une fraction parlementaire réduite, de se délivrer un satisfecit programmatique et une mauvaise note de marketing pour que la tendance s'inverse.

Les socialistes, s'ils veulent renouer avec le succès et peser efficacement sur les décisions qui déterminent l'avenir du pays, seront conduits à s'interroger sur l'évolution sociologique de la population, sur les attentes et les besoins des individus.

On l'a dit et répété: le déclin du monde ouvrier interdit le retour à une politique socialiste traditionnelle, tel qu'il a été prôné par certains dirigeants syndicaux au lendemain des dernières élections. Cette impossibilité d'un retour en arrière ne signifie pas pour autant l'abandon de la défense de cette couche sociale. Si les préoccupations des nouveaux mouvements sociaux doivent trouver place dans la réflexion et dans l'action socialistes, elles ne peuvent prétendre à l'exclusivité. Quantitativement, les activistes de tous genres ne sont pas susceptibles de compenser le recul ouvrier. De plus, ces dernières années, le PSS a eu par trop tendance à monter dans tous les bateaux, sans esprit critique et sans faire l'effort d'intégrer ces nouvelles revendications dans une réflexion et une action d'ensemble.

Restent ces nouveaux salariés, la classe moyenne qui, du point de vue du reve-

nu, de la qualification et du style de vie, ne constituent pas un groupe social homogène, mais se caractérisent par une volonté d'autonomie dans le travail et les loisirs, l'absence d'une identification partisane stable et une orientation politique en fonction des problèmes spécifiques et des personnes.

Il ne s'agit pas de façonner un programme pour attirer à n'importe quel prix le plus grand nombre d'électeurs, mais bien de proposer un projet et une action qui rassemblent toutes celles et tous ceux qui aspirent à des réformes. Et, si l'on en croit les sondages Univox, ce potentiel existe: 60% des citoyennes et des citoyens expriment des préoccupations écologiques et, pour 70% d'entre eux, le travail ne doit pas seulement procurer des ressources, mais aussi une satisfaction personnelle.

Rudolf Strahm, dans l'ouvrage édité par le groupe «Perspectives» (*Sozialdemokratie 2088*), est convaincu qu'un redressement n'est pas tant affaire de programme et de marketing que de capacité à traduire les aspirations et de style politique. Lui aussi met l'accent sur la nécessité d'identifier les électeurs désireux de changements; il mise sur ces salariés de la santé et de l'éducation, de la production technique de pointe et des secteurs sensibles aux problèmes sociaux et écologiques. Encore faut-il éviter de les interpeller avec une rhétorique prolétarienne ou fondamentaliste. Et leur proposer un projet crédible. Ainsi en matière économique: maîtrise de l'innovation technologique, promotion des grands investissements dans le respect de l'environnement. Ainsi dans le domaine social: «débureaucratization» de

l'Etat social et développement d'un réseau de solidarité face à la nouvelle pauvreté et aux exclus du monde du travail.

Pour Strahm, les socialistes donnent trop souvent l'image d'activistes sautant d'une cause à l'autre, sans souci de la continuité; ou alors de travailleurs de l'ombre, négociant dans les coulisses des compromis utiles mais dont personne ne voit le travail.

Le temps est à la concentration des énergies sur quelques problèmes centraux, à un travail d'écoute et d'explication. Ainsi peut-être le paysage politique se modifiera-t-il. ■

PRESSE ROMANDE

Un nouveau multipack

(pi) Plusieurs nouveaux multipacks sont en vente dans les kiosques depuis samedi dernier. Le magazine «féminin» *Vous* (ex-*Bouquet*) est en effet désormais encarté dans *L'Express*, le *Journal du Jura*, *La Liberté* et *La Suisse*. Des articles superficiels, un ton résolument optimiste, des images rassurantes et beaucoup de remplissage rendent cet hebdomadaire carrément rasant.

Il serait d'ailleurs intéressant de connaître le pourcentage de ces suppléments «gratuits» qui est victime d'un passage immédiat de la boîte aux lettres à la pile des vieux journaux. Si aucune enquête n'existe — ou n'a été rendue publique — à ce sujet, les tarifs de publicité nous donnent quelques renseignements: une page en couleurs coûte moins cher dans *Télé Top Matin* (15'280 fr.) que dans *Illustré* (17'462 fr.) alors que le tirage du premier est de 214'405 exemplaires et celui du second de 131'292. La page en quadrichromie revient ainsi à 7 centimes par journal distribué dans *Télé Top Matin* et à 13 centimes dans *Illustré*. La preuve économique que le taux de lecture de ces suppléments est nettement plus bas que celui des autres périodiques.

Les chiffres sont tirés de *l'Abécédaire publicitaire 1987/88*, édité par Ringier. Ils peuvent avoir varié en cours d'année.

La grande dérive des coopératives

(y) Dans la perspective du grand Marché intérieur de la fin 1992, le monde des affaires européennes est en pleine effervescence: dans toutes les branches économiques, les structures évoluent rapidement et le processus de concentration se poursuit au rythme accéléré des fusions et autres opérations censées donner la taille européenne aux entreprises concernées. Sur la scène du grand business, le spectacle ne manque pas d'allure, mais les coulisses s'encombrent d'acteurs déchus et autres sacrifiés sur l'autel continental.

Au nombre des victimes, on compte d'ores et déjà de nombreuses et importantes sociétés coopératives, de consommation notamment. Fondées voici plus d'un siècle, elles ont crû et multiplié jusque dans les années soixante, pour s'engager alors partout — en Suisse comme ailleurs — dans une vaste entreprise de restructuration. L'idéal mutualiste et coopératif a cédé le pas au management technocratique. Moyennant quoi, en moins d'une génération, les coopératives ont achevé leur mutation, mais pas toujours comme prévu; il y a eu de nombreuses disparitions et quelques sabordages, comme aux Pays-Bas, au Royaume-Uni ou en France, où la présence de l'enseigne coopérative ne signifie plus toujours grand chose. Même dans les pays scandinaves, sauf peut-être en Finlande où le secteur coopératif demeure très fort, il a fallu puiser dans la substance pour passer le cap de difficultés majeures.

Mais c'est probablement en Allemagne que le secteur de l'économie sociale et coopérative a vécu la plus pénible tragé-

die — et cela par la faute de ses dirigeants. Une poignée de managers un peu trop dynamiques, distraitement surveillés par des responsables syndicaux sans doute méritants, ont réussi à jeter bas deux fleurons de la puissante économie sociale allemande. Il y a deux ans, l'immense coopérative d'habitation *Neue Heimat* (190'000 logements) perdait son honneur et son indépendance économique, entraînant l'aliénation de la banque (BfG) et de la compagnie d'assurances proches de la centrale syndicale DGB. Aujourd'hui, c'est au tour de *co op* soi-même de connaître ce triste sort, au terme de la folle aventure où l'a entraîné son PDG Bernd Otto.

En bref, le groupe *co op*, qui occupe près de 50'000 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 14 milliards de marks, a été discrètement transformé, sur le plan financier, en un dangereux enchevêtrement de participations croisées, poussant d'une société à l'autre un déficit inavoué et le poids d'une dette disproportionnée. Bien entendu, l'un des plus importants éléments du réseau n'est autre qu'une société ayant son siège en Suisse (à Stans/NW), et son actionnaire principal au paradis fiscal des îles Cayman.

Zorro est Suisse

Et c'est aussi en Suisse que *co op* Allemagne trouve son salut. Non pas auprès de la Banque centrale coopérative, dont la participation de 38% au capital de la grande entreprise de distribution allemande semble avoir été administrée à titre purement fiduciaire; mais auprès de la Société de banque suisse (SBS), qui a patronné l'an dernier l'introduction de *co op* à la bourse. Avec un beau succès, mais seulement apparent, car le

titre d'une valeur nominale de 50 DM a vu son cours atteindre en quelques mois des sommets immérités (plus de 500 DM), pour retomber à un niveau encore surévalué (environ 400 DM) au moment de la suspension de sa cotation la semaine dernière.

Ainsi les banques apparaissent une fois de plus comme les grandes sauveuses d'entreprises après avoir fermé les yeux sur des manœuvres qu'elles ne pouvaient ignorer; elles n'aiment pas intervenir durablement en dehors du secteur financier. *Co op* Allemagne va donc devoir chercher un partenaire dans la grande distribution européenne. On a déjà prononcé les noms de Coop Suisse, et même de la Migros, à laquelle ses coopérateurs ont interdit de s'étendre à l'étranger, mais non d'y prendre des participations.

Il n'est pas difficile de tirer la double leçon de toute cette affaire. D'abord, et même dans le commerce de détail, secteur typique de l'économie intérieure, l'impératif de la concentration se fait sentir, encore renforcé par la perspective européenne. D'où la création de groupes géants, dont les dimensions ont de quoi donner le tournis à leurs dirigeants.

Rester petit ou vendre son âme

Mais il y a plus grave: une fois encore, le secteur de l'économie sociale, pour ne pas dire socialiste, fait la triste démonstration de ce que les bourgeois considèrent volontiers comme son incapacité congénitale à conserver un patrimoine — pour ne rien dire de le faire fructifier. On voit d'ici les sourires gouguenards de tous ceux qui ont tenu les anciens patrons de l'horlogerie pour des managers de génie. Le vrai drame, c'est que le modèle coopératif, fait de mutualité et de participations, ne peut s'appliquer qu'à une petite échelle. Dès que le succès commercial survient, les impératifs du tiroir-caisse l'emportent sur les plus belles idées. Pour preuve: le «nouveau mouvement coopératif», en plein développement aujourd'hui en Allemagne, se compose de petites unités plus ou moins autogérées, qui travaillent dans la transparence et l'intérêt de leurs membres... comme au début de ces grandes coopératives actuellement à la dérive. ■

Arithmétique électorale

Une électricienne zurichoise avait déposé une initiative individuelle demandant de légiférer pour que la délégation du canton au Conseil des Etats soit formée d'un homme et d'une femme, comme c'est actuellement le cas. Elle a retiré sa proposition lorsqu'on lui a fait comprendre que cela empêcherait l'élection d'une représentation formée de deux femmes, si les électeurs le voulaient.

Et pourtant, elles travaillent...

(unz) La femme mariée, qui n'a pas d'activité lucrative mais s'occupe de l'éducation de ses enfants et du ménage, ne cotise ni à l'AVS, ni à l'AI; ainsi le veut la législation. Lorsque une femme dans cette situation devient invalide, sa rente AI est calculée essentiellement sur la base de ses années de cotisation avant mariage. Les cotisations du mari, ou mieux son revenu annuel déterminant, ne sont aucunement pris en considération. Vu l'absence de cotisation durant le mariage, il s'en suit que la rente d'invalidité de cette femme avoisinera la rente minimum de 750 francs, lorsque l'invalidité est évaluée à 66 2/3% au moins, et pour autant qu'elle ait cotisé à l'AVS/AI entre vingt ans et l'année de son mariage. Son activité de mère-ménagère ne compte pas pour le calcul de la rente. L'AI considère qu'elle a été oisive durant toute la période où elle a accouché, allaité, fait des lessives, repassé, fait «son» marché, «sa» cuisine, «sa» vaisselle, s'est occupée des en-

fants, a surveillé leurs devoirs, bref, les mille pas en une heure qu'accomplit chaque mère pour que ses gosses deviennent de bon-ne-s citoyen-ne-s. Cette réglementation est choquante. L'honnêteté intellectuelle veut que l'on ajoute qu'il est possible à la femme invalide mariée de demander que l'on calcule sa rente AI en faisant abstraction des années de mariage, comme si elle était devenue invalide juste au moment de son union. Cet emplâtre, tiré de la jurisprudence dans le domaine de l'AVS, est encore moins efficient dans l'AI, car les salaires moyens des jeunes femmes avant le mariage sont rarement élevés. Comment la mère-ménagère peut-elle engager une personne assumant ses tâches en n'ayant à lui offrir que 750 francs par mois? Elle ne trouvera personne et, à nouveau, d'autres femmes, amies, parentes et voisines, l'aideront, gratuitement si elle a de la chance. Ce travail non rémunéré n'étant pas soumis aux cotisations AVS/AI, si ces

aides deviennent invalides un jour, elles seront dans la même situation que celle qu'elles soutiennent généreusement.

Le parti socialiste, la Commission fédérale pour les questions féminines, une commission du parti radical (cf. DP 896) proposent d'introduire le splitting dans l'AVS: ils souhaitent que les cotisations et prestations de l'AVS et de l'AI ne dépendent plus de l'état civil. La rente de chaque époux serait calculée, en ce qui concerne les années de mariage, sur la base de la moitié du revenu annuel déterminant additionné des deux époux. Si le splitting est adopté, la mère-ménagère devenant invalide verrait sa situation passablement améliorée. Enfin les mille travaux qu'elle effectueraient seraient pris en compte, économiquement, lorsqu'elle n'est plus en mesure de les exécuter pour des raisons de santé.

L'introduction du splitting dans l'AVS aiderait beaucoup les femmes mariées et la plupart des divorcées invalides qui ont consacré des années entières à leur famille. ■

Leçon de libéralisme

(red) Il y a quelques semaines, Christophe Blocher, conseiller national UDC et patron de choc, n'avait pas mâché ses mots pour vitupérer la mollesse, l'absence de ligne politique et le goût trop prononcé du compromis du Vorort et de la Société pour le développement de l'économie suisse.

Reprenant la balle au bond, la *Neue Zürcher Zeitung* (26 novembre 1988) ironise sur le fait que les structures des grandes organisations économiques n'ont pratiquement pas changé depuis cinquante ou cent ans, alors que les entreprises commerciales et industrielles qui en sont membres sont, elles, soumises à la pression de la concurrence et contraintes de s'adapter à l'évolution technique.

Le quotidien zurichois souhaite que les organisations économiques prêtent plus

d'attention aux intérêts à long terme des entreprises et au renforcement de l'économie de marché:

«Les occasions n'ont pas manqué d'affirmer leurs responsabilités et leurs convictions libérales, par exemple en favorisant les instruments de type économique dans la protection de l'environnement, en prenant position pour une concurrence accrue dans le domaine agricole ou en combattant les réglementations qui protègent certaines branches au détriment des consommateurs. Ces occasions n'ont malheureusement pas été suivies, alors que seul un engagement ferme sur les principes — même lorsque cet engagement peut être douloureux dans un premier temps — est à même de garantir la crédibilité des entreprises dans le combat qu'elles mènent.» ■

Le direct du président

(pi) Nous vous avons fait part, dans DP 928, du mécontentement des habitants de la Broye, qui se voient supprimer les quelques trains directs qui les reliaient à Lausanne. Ils se consolent en assistant à la réception de Jean-Pascal Delamuraz au lendemain de son élection à la présidence de la Confédération. Le convoi fera en effet un détour par Payerne (Oron ne sera ainsi pas la première commune vaudoise à être honorée de la présence du président. Il est vrai qu'elle a déjà vu s'arrêter le convoi qui ramenait Hubert Reymond, président du Conseil des Etats, dans ses terres.) Et pour M. Delamuraz, le trajet Payerne - Lausanne se fera en direct et en 42 minutes. Les simples citoyens qui se rendront dans le chef-lieu vaudois mettront, à partir de l'été prochain, 67 minutes. Les CFF risquent d'avoir du mal à faire croire aux Broyards qu'une amélioration de l'horaire n'est techniquement pas possible.

Suivez le guide

Dans ses merveilleuses *Pensée oisives d'un humoriste anglais*, Jerome K. Jerome fait observer que si vous désirez toucher le fond de l'abjection, il vous suffit d'appeler en présence des parents «il» un bébé du sexe féminin, ou vice-versa! J'entrevois un autre moyen, tout aussi efficace: rédiger une anthologie de la littérature romande... Je m'y était risqué naguère, et puis, un peu par lâcheté, j'ai abandonné, craignant de me brouiller avec la moitié de mes amis. Mousse Boulanger et Henri Corbat, plus impavides, ont poursuivi et font paraître aujourd'hui *Littérature de Suisse romande et Aspects des littératures suisses non francophones - Anthologie et guide* — 300 pages grand format, un travail de Romains! Aussitôt, Isabelle Martin (*Journal de Genève*, 19 novem-

bre) bondit sur sa plume et écrit un article vengeur intitulé: *Ne suivez pas le guide!*

S'en prenant notamment à la présentation du canton de Genève par M. Mützenbergh, elle écrit: «... que dire de Genève? Il est à peine question ici de littérature, mais de la Réforme en terre romande et du fédéralisme, avec des "points de repères" aberrants comme la mort du poète C. Didier (inconnu de tous sauf d'Alfred Berchtold, qui écrit sobrement de ses vers "qu'ils déçoivent").»

Il est vrai que cette présentation est mauvaise (alors que celles de Neuchâtel par Roger-Louis Junod, et du Jura par Francis Bourquin, sont excellentes), l'auteur ayant la manie de citer des noms qui n'ont rien à voir avec Genève, comme Vinet, Cendrars ou David Lasserre, homme particulièrement estimable, mais qui passa sa vie à enseigner à Lausanne...

Disons toutefois que les auteurs s'étaient adressés tout d'abord à un universitaire de haut vol qui refusa; puis à un second universitaire de haut vol, qui accepta, mais ne fit rien, si bien qu'au dernier moment...

D'autre part, je n'irais pas jusqu'à prétendre que M^{me} Martin est la seule à ne pas savoir qui est C. Didier — ni qu'il est un des phares du XIX^e siècle! Cependant...

Cependant, Charles Didier nous a laissé un roman remarquable, sur le carbonarisme: *Rome souterraine*, qui retint l'attention de Michelet. Amant de George Sand, il devint l'homme de confiance de Lamartine, qui le chargea de mission en 1848: se rendre dans les provinces polonaises de Prusse et d'Autriche, pour voir s'il ne serait pas possible d'aider la Pologne à recouvrer son indépendance. Charles Didier était tout désigné pour cela, aux yeux du Français Lamartine: il ne parlait pas l'allemand, encore moins le polonais! Il en rapporta pourtant un journal intéressant, dont le manuscrit se trouve à Genève entre les mains d'un descendant. Ce printemps, grâce à l'aimable médiation de M. le Conservateur de la Bibliothèque de Genève, nous étions trois à le consulter:

un universitaire italien, le professeur Haac de New-York et moi-même... Il se pourrait qu'il soit publié prochainement.

D'ailleurs, Berchtold n'est pas aussi «sobre» que l'affirme M^{me} Martin: «Les vers de Charles Didier (1805-1864) déçoivent, mais sa carrière est peu commune. Il parcourt à pied l'Europe occidentale, découvre *Rome souterraine* et l'Orient égyptien, écrit des récits qui ont pour titre *Les Nuits du Caire, 500 lieues sur le Nil...*» ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Dans ce numéro et dans l'index, vous trouverez les signatures de:

Eric Baier	(eb)
Iurg Barblan	(ib)
Jean-Pierre Bossy	(jpb)
Jean-Daniel Delley	(jd)
Catherine Dubuis	(cd)
Jean-Claude Favez	(jcf)
André Gavillet	(ag)
Raoul Ghisletta	(rg)
Jacques Guyaz	(jg)
Pierre Imhof	(pi)
Yvette Jaggi	(yj)
Pierre Lehmann	(pl)
Wolf Linder	(wl)
Pierre Liniger	(pli)
René Longet	(rl)
Ursula Nordmann-Zimmermann	(unz)
Charles-F. Pochon	(cfp)
Rédaction	(réd)
Luc Thévenoz	(lt)

Les invités de DP:

Philippe Bois	(pb)
Mario Carera	(mc)
Beat Kappeler	(bk)
Jean-Christian Lambelet	(jcl)
Claude Raffestin	(cr)
Laurent Rebeaud	(lr)

Les articles marqués d'un astérisque (*) sont des réactions de lecteur; les signatures en majuscule indiquent un éditorial.

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612,

1002 Lausanne - CCP 10-15527-9

Tél 021 22 69 10 - Fax 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimeries des Arts et Métiers SA

ECHOS DES MEDIAS

L'hebdomadaire gratuit *La Gazette de Moutier* du groupe JCN (*La Suisse*), élargira son rayon de distribution dans le canton du Jura à partir de 1989. Le tirage passera de 17'500 à 32'000 exemplaires, 80 localités du Jura et du Jura bernois seront desservies.

L'organisation «Freiland» (DP 928) lance un périodique trimestriel sous ce titre.

Selon *Le Monde* (26.11), le Groupe Ringier, allié au *Point* (Paris) désire acquérir l'hebdomadaire belge *Pourquoi pas?* afin de réaliser une synergie rédactionnelle et publicitaire avec *L'Hebdo*.

L'émetteur de langue allemande «3Sat» géré par la chaîne allemande ZDF, en collaboration avec la SSR (Suisse) et l'ORF (Autriche), prépare le lancement d'un magazine de la bourse en février 1989. Cette chaîne atteint une grande partie de l'espace germanophone.

DOMAINE PUBLIC — INDEX 920 — 929

Vingt-septième livraison de l'index des textes parus dans ces colonnes
DP 920 (22.09.88 à DP 929 (24.11.88)

- 1. Affaires fédérales**
- 921 Loi sur l'asile: Troisième révision, non merci! jd
921 C'est pas parce qu'on n'a rien compris... pi
922 Le PS dans la Suisse engoncée AG
922 Solidarité. Débats. Mouvement. jef
922 Le congrès de 1904 cfp
922 Sept défis pour les socialistes jd
922 Droits de l'homme: Des violations très ordinaires jd
923 La troisième révolution industrielle: un défi pour le Parti socialiste jd
923 La politique du touche-à-tout pi
923 La diplomatie du paralytique eb
924 Les causes d'une évolution jd
925 Les limites de l'Etat de droit JD
925 Les choix énergétiques jd
925 La recherche de nouvelles bases jd
926 Elisabeth Kopp: le chef, c'est moi! jpb
926 Asile: La mauvaise solution *
927 Toujours plus de partis pour toujours moins de militants WL
927 Etat de droit *
927 Stratégie pour l'égalité yj
928 La brique et le grain ag
928 Sixième initiative xénophobe: Le non ne résout pas tout jd
929 Courageux, mais pas téméraire yj
929 Ville-Campagne: Des principes déjà appliqués au Liechtenstein jd
929 Les 40 heures en souplesse pi
- 2. Cantons**
- 920 Suisse orientale: Politique en mouvement cfp
924 VD: Sauvetage de «haute-montagne» pi
924 Berne: Candidatures éparées cfp
924 Mouvement progressiste rg
925 Décoordination ag
925 GE: La tentation démagogique jd
925 AG: Retour à la démocratie directe cfp
926 Métro ouest lausannois: Solidarité à l'envers pi
926 La politique en VS: Une affaire d'hommes pi
928 Difficile coordination JG
928 BE: Révision en marche cfp
929 GE: Un nouveau serpent de mer jpb/lt
- 3. Economie**
- 921 Nestlé: Questions et réponses ag
924 Une banque alternative réd
925 Votre confiance est notre capital ag
- 926 L'aide aux régions économiquement menacées ag
926 Compte de production 85 ga
927 Rachat La Suisse: quelques chiffres pli
- 4. Environnement**
- 920 La vérité des prix JD
921 Pollution: La Suisse mesure pi
- 5. Energie**
- 920 Une vérité qui dérange? *
922 On patauge jd
928 Crey-Malville: expertise suisse en cours jd
- 6. Aménagement du territoire**
- 920 Dessine-moi une politique jd
921 La vitrine des architectes JG
921 L'avenir des zones industrielles jd
927 Culture sur pilotis pi
928 Golf à Payerne: Une faveur injustifiée pi
- 7. Transports**
- 923 Le choix de Divico AG/PI
923 Un nœud ferroviaire pour le XXIe siècle pi
928 Les oubliés de l'horaire pi
929 La guerre des poids morts PI
929 A propos de transit pi
- 8. Politique sociale**
- 925 La charrue qui tire les bœufs jd
926 Une caisse de santé jd
- 9. Monde du travail**
- 920 Un étranger c'est fait pour rapporter jd
925 Elles sont plus sages et elles se taisent réd
926 Postes partagés *
928 L'effet pervers de la souplesse jd
929 Décompte annuel réd
929 De la convention aux recours administratifs ag
929 Le temps des travailleurs chez BMW cfp
- 10. Consommation**
- 928 La qualité paie pi
- 12. La Suisse et l'Europe**
- 920 Le nivellement par le haut pi
921 Toutes les cartes de la donne ag
921 Agriculture: Deux mondes yj
923 D'une norme à l'autre jg
- 923 TV et CE pi
924 Le renouveau de la Suisse rl
925 L'Europe en librairie yj
929 La méthode et la vertu mc
- 13. Médias**
- 920 D'Autre part pi
922 Le combat du *Quotidiano* réd
926 25 ans révolus YJ
928 Une vraie radio locale pi
- 15. Le carnet de Jeanlouis Comuz**
- 921 Propos aberrants
922 Démocratie d'artifices
924 Absences remarquées
925 Les Enormes
926 Souvenirs
927 Littérature romande
928 Dépression
929 Anniversaire
- 16. L'invité de DP**
- 920 Sorcellerie pb
922 Etre européen en Suisse bk
924 Pile je gagne, face tu perds jcl
925 Ubu roi cr
927 Euphorie européenne lr
928 Le puits sans fonds mc
- 17. Culture**
- 920 L'alibi du rumantsch grischun *
921 Schwyzerdütsch menacé cfp
924 Juste récompense réd
926 D'un dialecte à l'autre cfp
927 Le poids du malentendu ib
927 Les Cerises noires ag
929 L'avenir des immigrés cfp
- 18. Divers**
- 920 Le carburant de la flamme ag
921 One is beautiful cd
922 La voie suédoise yj
922 Notre Science qui êtes aux cieus pl
923 Zaffarayas: Enfer ou terre promise? cfp
923 L'impératrice et la fileuse cd
924 Sida: le respect de l'autre FB
924 A propos d'homéopathie réd/*
924 Les jeux sont faits yj
925 Longue marche et tapis de soie cd
925 Zaffarayas *
926 Homéopathie (suite et fin) pb/pl
928 Quand le pouvoir académique ne fonctionne pas jd
928 Romands de Berne réd
929 Travail et égalité cd

Un problème peut en cacher un autre

(jd) Sitôt connue l'accusation de blanchiment d'argent sale lancée par le procureur du Sottoceneri contre l'entreprise zurichoise Shakarchi, des politiciens et des commentateurs ont demandé la démission d'Elisabeth Kopp; son mari, on le sait, était jusqu'à très récemment vice-président du conseil d'administration de cette société.

Cette exigence est déplacée. Pour l'heure on enregistre le fait que M. Kopp est un personnage peu intéressant, mêlé à plusieurs affaires fiscales et financières douteuses, mais dont la culpabilité n'est pas établie; le fait qu'il ait attendu jusqu'à aujourd'hui pour renoncer à une partie de ses conseils d'administration ne parle pas en faveur de son sens politique.

Braquer le projecteur sur son épouse, chercher un bouc émissaire connu alors que rien n'indique que la responsable du Département de justice et police est gênée dans son action politique, c'est prendre le risque de passer à côté des véritables problèmes que révèle cette affaire.

Et tout d'abord les lacunes de la police des étrangers qui tolère que deux ressortissants libanais puissent tenir un office de change dans un hôtel de la métropole zurichoise durant près de deux ans. Déjà précédemment, un ressortissant turc soupçonné d'être à la tête d'un réseau de trafic de drogue avait pu échapper à la police alors qu'il dirigeait une société commerciale à la Bahnhofstrasse.

Ensuite, c'est le jeu trouble des banques et autres instituts financiers; ils prétendent faire leur police interne et refusent l'ingérence de l'Etat, mais trop fréquemment les pistes d'affaires douteuses conduisent à leurs guichets.

Dans cette affaire, ce qui frappe, c'est le respect des autorités face à l'argent. Les mailles du filet policier paraissent beaucoup plus étroites pour l'immigré démuné que pour l'étranger bardé de dollars. Et les soupçons dont fait l'objet le système bancaire sont plus dommageables au crédit helvétique et minent plus sûrement la confiance des citoyens dans les

institutions que l'affairisme de Hans Kopp.

Dès lors, on attend avec intérêt le projet de révision du Code pénal préparé par les services de M^{me} Kopp et l'accueil que lui réservera le Parlement. C'est là que se jouera l'épreuve de vérité, plus que dans la démission ou le déplacement de Mme Kopp vers un autre département. ■

40 HEURES

Mieux vaut être fainéant et efficace...

(jg) Deux ou trois choses encore sur les 40 heures. Il paraît que la capacité concurrentielle de l'économie suisse en souffrirait. En Finlande, la durée du travail est de 36 heures dans l'industrie. Cela n'a pas empêché le finnois Nokia de racheter le vaudois Maillefer où l'on travaille 42 heures par semaine. Dans le mariage entre ASEA et BBC, chacun sait que BBC est le plus gros, mais c'est ASEA le plus performant. Les Suédois dirigent d'ailleurs le nouvel ensemble, puisque le directeur général, M. Barnevik, vient d'ASEA. Rappelons qu'en Suède, on travaille aussi 36 heures par semaine.

Et tous ceux, nous en sommes, qui ont eu l'occasion de travailler avec des entreprises suédoises savent que ces 36 heures ne sont pas plus intensives que les 42 heures qui sont souvent la norme helvétique. Les pauses-café y sont aussi nombreuses, et l'on y parle autant que chez nous des résultats sportifs du week-end ou de la nouvelle secrétaire du directeur.

Naturellement, c'est un truisme de l'écrire et DP en a déjà parlé, c'est la qualité de l'organisation et la formation des hommes et des femmes qui est le facteur décisif. Le temps de travail réel n'est qu'un résidu. Il représente tout ce qui ne peut être automatisé et rationalisé, et ce sera pour l'essentiel l'entretien, le contrôle, la réflexion et, ce qui est irremplaçable, les contacts et les relations directes entre les individus.

Il est étrange de constater que chez

nous, l'idéologie et le mythe sont en retard sur la réalité. Dire, laisser dire et faire croire que l'on travaille beaucoup reste en Suisse un passage obligé pour quiconque est soucieux de sa réputation professionnelle. Dans les faits, on s'aperçoit rapidement que tel cadre travaillant tard le soir est en fait incapable d'une activité cohérente avant 10 heures du matin, que les dossiers emmenés par tel autre dans sa serviette chaque soir avec emphase y restent jusqu'au lendemain, etc.

En bref, travailler beaucoup n'est pas une vertu, c'est parfois une nécessité temporaire; au mieux un problème d'organisation, au pire une valeur dont on est prisonnier, mais jamais un avantage sur la concurrence étrangère. ■

LA SUISSE ET LE TGV

Les fronts s'organisent

(pi) DP vous a présenté (n° 923) l'enjeu que représente l'amélioration de la liaison ferroviaire Paris - Milan. Doit-elle continuer à passer par Dijon et Vallorbe, tracé historique, ou Genève va-t-elle l'emporter, ayant pour elle notamment un arrière-pays français important? La question reste ouverte, mais les fronts commencent à s'organiser. Lors d'une assemblée tenue mercredi passé, deux associations défendant les intérêts du Nord vaudois et de la Vallée de Joux ont pris conscience du risque que courait Vallorbe de ne plus voir passer le trafic à grande vitesse reliant Paris à Milan. Et sur une pleine page du *Monde*, l'association Trans Europe TGV, sous le titre «Le TGV France - Suisse», fait de la publicité pour une liaison Dijon - Mulhouse, qui intéresserait les Suisses romands puisqu'ils profiteraient d'une partie du nouveau tracé. On retrouve d'ailleurs parmi les signataires de l'annonce Paul-René Martin, syndic de Lausanne et président de la Commission romande du Simplon, ainsi que François Lachat, président du Gouvernement jurassien. Pas de signature alémanique par contre, alors que Bâle et Zurich bénéficieraient de gains de temps importants. Douterait-on des projets français de l'autre côté de la Sarine? ■